

## Projet paysage agricole genevois



## Rapport de projet, version révisée

Satigny, juillet 2016

## **Impressum**

Contact canton:

M. Jean-Marc Sermet

Direction générale de l'agriculture, 109, ch. du Pont du Centenaire, 1228 Plan-les-Ouates

Contact porteur de projet:

**Maxime Perret**

AgriGenève, 15, rue des Sablières, 1242 Satigny, 022 939 03 11

Auteurs, rédaction:

- Sébastien Gassmann, AgriGenève
- Alain Etienne, Bureau Alain Etienne
- Yves Michelena, Bureau Alain Etienne

Collaborations :

Mme Véronique Meyer, Direction générale de l'agriculture

M. Yves Bourguignon, Direction générale de la nature et du paysage

Association pour le développement du projet paysage Genève

## Table des matières

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>1</b>  | <b>Données générales sur le projet</b> .....                                     | <b>4</b>  |
| 1.1       | Initiative.....  | 4         |
| 1.2       | Organisation de projet .....   | 4         |
| 1.3       | Périmètre de projet .....  | 5         |
| <b>2</b>  | <b>Déroulement du projet et participation des exploitants genevois</b> .....     | <b>6</b>  |
| <b>3</b>  | <b>Analyse du paysage</b> .....  | <b>8</b>  |
| 3.1       | Données de base.....   | 8         |
| 3.2       | Analyse .....  | 13        |
| 3.3       | Synthèse et coordination .....   | 16        |
| <b>4</b>  | <b>Vision paysagère, objectifs paysagers</b> .....                               | <b>18</b> |
| <b>5</b>  | <b>Concept, mise en œuvre des mesures et répartition des contributions</b> ..... | <b>21</b> |
| <b>6</b>  | <b>Coûts et financements</b> .....   | <b>22</b> |
| <b>7</b>  | <b>Planification de la mise en œuvre</b> .....                                   | <b>23</b> |
| <b>8</b>  | <b>Contrôle de la mise en œuvre, évaluation et mesures administratives</b> ..... | <b>23</b> |
| <b>9</b>  | <b>Conclusion</b> .....  | <b>26</b> |
| <b>10</b> | <b>Bibliographie, liste des bases consultées</b> .....                           | <b>27</b> |
| <b>11</b> | <b>Annexes</b> .....   | <b>28</b> |

# 1 Données générales sur le projet

## 1.1 Initiative

La nouvelle politique agricole 2014-2017 prend en considération le rôle prépondérant de l'agriculture dans le façonnement du paysage et son évolution. Des contributions dites à la qualité du paysage sont prévues dès 2014 pour tous les agriculteurs qui contribuent au maintien et au développement du paysage par leurs travaux sur la surface agricole utile.

La chambre d'agriculture du canton de Genève, AgriGenève, a souhaité lancer un projet pour l'ensemble des agriculteurs du canton de Genève dans le but d'intégrer au maximum les différents acteurs ruraux et promouvoir ainsi de manière cantonale un projet de qualité paysagère (à la qualité du paysage). De ce projet est née une association fédérant la majorité des agriculteurs genevois.

## 1.2 Organisation de projet

Mandant : Association pour le développement du projet paysage Genève

Mandataires : AgriGenève, Bureau étude Alain Etienne

Le projet est porté par une association constituée le 10 septembre 2013 à Soral. Cette dernière est constituée d'un comité représenté par des agriculteurs, les communes (association des communes genevoises) et la vulgarisation agricole du canton, AgriGenève. Deux vérificateurs aux comptes ont été nommés.

Comité porteur de projet :

- Madame Patricia Bidaux, agricultrice, Troinex
- Madame Christine Pilet-Falquet, viticultrice, Collonge-Bellerive
- Monsieur Damien Janin, maraîcher, Perly, *Président de l'Association*
- Monsieur Christophe Chenevard, agriculteur, Jussy
- Monsieur Guy Ramu, viticulteur, Essertines
- Monsieur René Desbaillet, viticulteur, Chouilly
- Monsieur Hubert Dethurens, agriculteur, Laconnex
- Monsieur Christophe Bosson, agriculteur, Aire-la-Ville
- Monsieur Christophe Courtois, agriculteur, Versoix
- Monsieur Nicolas Baumgartner, agriculteur, Collex-Bossy
- Monsieur Joseph Meyer, Maire de Jussy et représentant de l'association des communes genevoises
- Monsieur Sébastien Gassmann, conseiller agricole, AgriGenève, *secrétaire de l'Association*

Membres permanents :

- agricultrices et agriculteurs bénéficiant des paiements directs et souhaitant adhérer à l'association.

Membres invités :

- Direction générale de l'agriculture (DGA)

- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)
- Direction de l'urbanisme (DU)
- Service de la renaturation des cours d'eau

Groupe de travail : AgriGenève, DGA et DGNP

### 1.3 Périmètre de projet

Le périmètre du projet englobe 40 communes du canton de Genève, soit pratiquement toute sa surface (28'248 ha). Six communes du canton ne sont pas intégrées dans le projet car celles-ci étant très fortement urbanisées et ne comptant plus d'exploitants ainsi que quasiment plus de SAU (Ville de Genève, Petit-Saconnex, Carouge, Onex, Lancy et Vernier).

La surface agricole utile comprise dans le projet représente environ 10'000 ha (chiffre 2012) dont 9'500 touchent les paiements directs. Cette surface est exploitée par 435 exploitants dont 270 bénéficient des paiements directs (chiffre 2013).

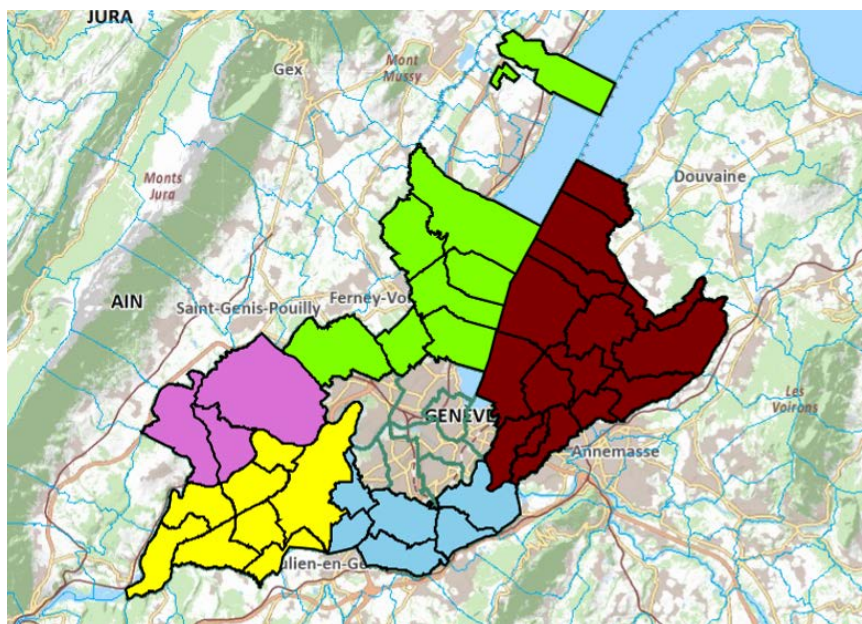


Figure 1 : Répartition des communes intégrées dans le projet. Les couleurs correspondent à des régions administratives pour le projet (source : SITG)

La surface agricole utile occupe 42% du territoire cantonal dont la majeure partie des terres (55%) est dévolue aux grandes cultures (céréales, tournesol, colza, etc.) Le reste se partage entre les prairies et pâturages (19%), les vignes (11%), le maraîchage (2%) et l'arboriculture (1%). A cela s'ajoutent 12% de surfaces de promotion de la biodiversité.

La forte proportion de cultures s'explique par la faiblesse de l'élevage dans le canton. Les exploitations laitières sont peu nombreuses. Toutefois, une petite part des exploitants produit de la viande pour la vente directe.

Le maraîchage est un secteur très important puisque plus de 20'000 tonnes de légumes sont produites chaque année par la trentaine de producteurs genevois. Le label Genève - Région - Terre Avenir garantit une large gamme de légumes frais de saison comprenant une soixantaine d'espèces végétales.

La viticulture est une branche de production importante du canton (troisième canton viticole de Suisse). D'ailleurs, la première commune viticole du pays est genevoise puisqu'il s'agit de Satigny dans la région du Mandement, en rive droite, avec plus de 460 ha de vignes.

## 2 Déroutement du projet et participation des exploitants genevois

La mise en œuvre du projet paysage a nécessité de nombreuses séances de communication auprès des agriculteurs genevois.

Travaillant sous la forme de CETA (centre d'études techniques agricoles), les agriculteurs sont réunis plusieurs fois par année par les conseillers agricoles pour des séances thématiques de saison. La première séance du printemps a donné lieu à une information basique sur les contributions à la qualité du paysage pour l'ensemble des CETA du canton (4 séances regroupées). Ces séances ont permis de préparer les agriculteurs à des séances d'informations beaucoup plus détaillées et de transmettre une première base de discussion sur la thématique paysagère au sein de leurs exploitations.

Une deuxième séance avec invitation a eu lieu au mois d'avril en trois lieux différents du canton avec une participation importante des exploitants (environ 120 personnes); le but étant de présenter les premiers pas d'un projet paysage agricole genevois avec un organigramme de fonctionnement, un budget, un calendrier de mise en œuvre et des partenaires pour monter le projet. Cette séance a permis également de sonder la probabilité de participation au projet (à cette période, la participation d'au moins 50% des agriculteurs d'un secteur de projet était demandée à la première année pour une validation du projet). Lors de ces séances, des répondants ont été désignés pour porter la future association du projet à la qualité du paysage. Ces personnes seront également les porte-paroles de leurs régions et transmettront les informations aux agriculteurs.

Dans le courant des mois de mai et juin, plusieurs séances de « travail » ont été organisées sous la forme d'atelier participatif; le but de ces matinées étant de faire ressortir les éléments paysagers actuels, les objectifs de développement du paysage et des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Les acteurs principaux de ces ateliers ont été les agriculteurs des différentes régions qui sont représentatifs de la population de chacune des communes.

En parallèle de ces différents ateliers, plusieurs séances de coordination ont été organisées avec les spécialistes du paysage et les services cantonaux (agriculture et nature/paysage) pour présenter l'avancement du projet, notamment les mesures paysagères.

Enfin, un atelier a été organisé avec une quarantaine de personnes en formation dans le domaine du paysage afin d'identifier, dans une région donnée à Genève, le potentiel paysager et des mesures agricoles concrètes à mettre en œuvre pour conserver et dynamiser un type de paysage précis (en l'occurrence la région du Mandement avec une forte proportion de vignes).

Le tableau 1 de la page suivante reprend les différentes étapes du projet.

| Etape | Activité   | Préparation                      | Participants  | Méthode  | Date   | Réalisé (quoi, quand)  |
|-------|--|----------------------------------|---|--|--|--|
| 1     | <b>Information:</b><br>informer sur les objectifs, l'organisation, le déroulement et les principales étapes du projet, ainsi que sur les possibilités de participation               | Porteur de projet                | Agriculteurs et agricultrices   | <i>Agriculteurs, acteurs clés</i> : information dans les séances du printemps de vulgarisation et au moyen de séances d'informations avec convocation écrite. Information par le site internet d'AgriGenève.                               | Février 2013 + 25 mars 3 avril + 4 avril 2013      | Séance d'informations concernant le projet qualité paysage et la création d'une association porteuse du projet               |
| 2     | <b>Consultation:</b><br>recenser les demandes de la population au moyen d'une évaluation de l'état actuel du paysage et des attentes, souhaits et besoins concernant l'état souhaité | Porteur de projet, expert-e-s    | Agriculteurs et agricultrices de tout le canton (habitants et acteurs des villages) | Animation par la vulgarisation agricole et des experts en paysage. Moyens utilisés : support visuel (photos powerpoint), flipchart et cartes. Discussions individuelles avec des partenaires associés au paysage (service cantonaux)       | 6 mai + 31 mai + 5 juin + 18 juin + dates diverses | Séances de travail participatives pour mettre en évidence les envies, objectifs et mesures souhaitées.                       |
| 3     | <b>Codécision:</b><br>définir les mesures applicables (à ce stade, il n'y a pas d'obligation de conclure des conventions)  | Porteur de projet, expert-e-s    | Comité de l'association porteuse du projet, canton, spécialiste du paysage          | Séance pour communiquer les objectifs et l'élaboration des mesures axées sur ceux-ci et soutenues par les agriculteurs.  | Septembre 2013 à janvier 2014                      | Séances avec les répondants, spécialistes du paysage, canton   |
| 4     | <b>Consultation:</b><br>conclure des conventions d'entretien avec les agriculteurs   | Canton + vulgarisation cantonale | Agriculteurs et agricultrices   | Rencontre ou information écrite à tous les agriculteurs sur les possibilités de participation à la mise en œuvre.<br><br>Négociation des conditions de convention (éventuellement entretiens de conseil) avec les agriculteurs intéressés. | Eté-Automne 2014                                   | Envoi de courriers + factures de cotisations qui permettent l'accès au projet paysage + signatures des premières conventions |
| 5     | <b>Information:</b><br>informer la population sur la mise en œuvre du projet   | Porteur de projet                | Population  | Médias, articles dans des publications officielles, manifestations, expositions, séances d'information, informations écrites.  | Eté-Automne 2014                                   | AgriHebdo, newsletter AgriGenève, Etat de Genève   |

Tableau 1 : Processus participatif

L'analyse paysagère sur le canton de Genève a déjà été étudiée de manière très précise par les nombreux acteurs du territoire. Plusieurs ouvrages et rapports établis par le canton ou dans le cadre de la mise en œuvre d'objectifs pour l'agglomération franco-valdo-genevoise (Grand Genève) ont été consultés pour la réalisation des objectifs et mesures de ce projet. Ce fut le mandat du bureau d'étude spécialisé dans le paysage de reprendre ces différents éléments pour en ressortir une synthèse pour définir les objectifs et mesures applicables.

Au départ de cette étude, pas moins de 200 mesures étaient ressortis des analyses et discussions. Il s'en est suivi une étude avec différents partenaires avant d'arrêter le projet sur un peu plus d'une dizaine de mesures qui répondent aux objectifs, soient réalisables, ne perçoivent pas un double financement et soient contrôlables (voir figure 2)

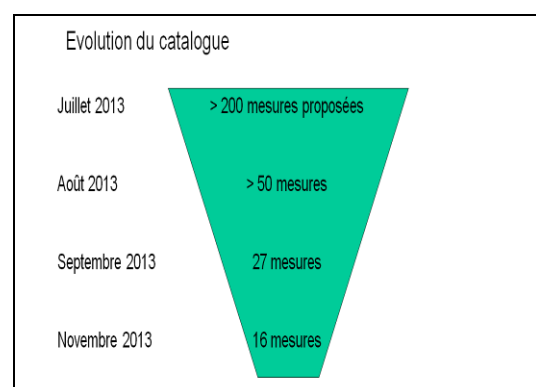


Figure 2 : Processus de tri des mesures proposées

## 3 Analyse du paysage

### 3.1 Données de base

Le canton de Genève est situé à l'extrémité sud-ouest de la Suisse au bout du Lac Léman. D'une surface de près de 300 km<sup>2</sup>, il est entouré par les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que par le canton de Vaud. Le territoire genevois se caractérise notamment par la très grande proximité entre l'agglomération urbaine (ville, villages, hameaux, couronne suburbaine), l'espace rural et les espaces "naturels". Ceci constitue un véritable atout pour la qualité du cadre de vie.

Depuis les années 30, Genève cherche, au travers de l'aménagement de son territoire, à préserver les pénétrantes de verdure créant ainsi un véritable lien entre ville et campagne. Par ailleurs, le canton est constitué d'un maillage vert (forêts, cordons boisés.) lié à un réseau bleu, hydrique, avec le Rhône, l'Arve et un ensemble de rivières, cours d'eau. Le patrimoine arboré, hors forêt, bénéficie d'une base juridique assurant une certaine protection et une partie de son renouvellement. D'autre part, le canton présente une forte préservation de la zone agricole. La connexion des surfaces de promotion de la biodiversité au travers des réseaux agro-environnementaux participe au rétablissement des continuités biologiques. Les secteurs de la zone agricole à vocation maraîchère ou horticole ont été inscrits en zone agricole spéciale (ZAS) permettant d'éviter ainsi la dispersion des serres.

Malgré les améliorations foncières effectuées depuis le début des années 40 favorisant les grandes parcelles agricoles et la production, Genève présente une persistance de chênes remarquables en allées ou en isolés, ceci le long des routes ou entre deux parcelles agricoles. La présence de grands domaines renforce également le caractère fort de ces éléments structurants du paysage.

L'agriculture occupe quasi la moitié du territoire cantonal pour une moyenne suisse de 38%. Elle assume un rôle très important et complexe vis à vis de l'espace urbain. En plus de sa fonction d'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et d'emploi, notamment dans les secteurs maraîcher et viticole, l'agriculture doit contribuer au maintien de la biodiversité et à l'entretien du paysage.

#### **Documents de base servant au montage du projet paysage Genève**

Les objectifs actuels en matière de paysage se retrouvent dans un certain nombre de documents et d'études, dont notamment le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois reprenant les principes de conservation et dynamique du paysage à large échelle, le plan directeur cantonal d'aménagement, les plans directeurs communaux, les initiatives, projets ou lois touchant l'agriculture tels que les réseaux agro-environnementaux, les surfaces de promotion de la biodiversité, les surfaces exploitées en agriculture biologique ou/et en agriculture de conservation.

#### **• Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**

Le concept global de ce projet prévoit à l'horizon 2030 le développement d'une métropole compacte, multipolaire et verte portant sur les thèmes suivants: formation, social, santé, culture, économie, agriculture, logement, environnement, urbanisation et mobilité. Il concerne 208 communes transfrontalières situées dans les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le canton de Genève ainsi que dans le district de Nyon au sein du canton de Vaud.

La Charte du projet fait apparaître les objectifs suivants pour l'agriculture et l'environnement :

- *Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers: une production de proximité*
- **Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage**



- *Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement*
- *Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes*
- *Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles*
- **Préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers, ainsi que leurs interconnexions**

Le schéma d'agglomération indique, d'une part, le principe du refus de l'étalement urbain. Du point de vue économique, la dispersion de l'urbanisation entraîne une forte consommation de sol et donc, par conséquent, une perte de l'outil de travail principal des agriculteurs. Du point de vue de l'environnement et du paysage, elle augmente notamment la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels ainsi que des espaces agricoles et paysagers ainsi qu'exerce une pression sur les secteurs écologiquement sensibles. D'autre part, ledit schéma met également l'accent sur un certain nombre de principes structurants dont "le paysage et les espaces naturels et agricoles comme socle vert de l'agglomération". Les objectifs sont notamment de préserver "les charpentes paysagères" de l'agglomération que sont le boisé, l'hydrographie, les terres cultivées et d'identifier les zones de frottements entre les options d'aménagement retenues.

Un "plan paysage" prévoit de développer des projets de paysages prioritaires dont certains sont déjà en cours de développement. C'est le cas du "Coeur vert" du côté nord de l'aéroport ou de "l'Arve" entre Carouge et Annemasse qui intègrent des éléments paysagers à développer en zone urbaine, péri-urbaine et rurale.

Des contrats de corridors biologiques transfrontaliers ont été signés en 2012 dans la région "Arve-Lac" et "Champagne genevois" qui définissent les principes pour le maintien de structures nécessaires au déplacement de la faune. Ces structures, souvent pérennes, font partie intégrante du paysage propre à chacune des régions. D'autres contrats sont planifiés sur l'ensemble de la frontière franco-suisse.

#### • **Le plan directeur cantonal Genève 2030**

Le plan directeur cantonal (PDCn) adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 comprend un concept et un schéma intégrant des fiches de mesures et de projets ainsi que d'une carte situant l'ensemble des mesures proposées.

Le concept de l'aménagement cantonal énonce un certain nombre d'objectifs pour l'espace rural soit:

- assurer la pérennité et la fertilité des surfaces agricoles
- mettre en valeur une agriculture de proximité de qualité
- permettre une croissance modérée des villages pour qu'ils conservent leur niveau d'équipement
- **gérer les activités de loisirs**
- protéger et renforcer la biodiversité
- assurer les connexions biologiques entre les milieux naturels au sein de l'espace rural et entre l'espace rural et les zones bâties
- **mettre en place un plan paysage à l'échelle du territoire cantonal**
- préserver le patrimoine rural

Parmi les nombreux objectifs du PDCn, le maintien d'une agriculture de production capable de renforcer la souveraineté alimentaire du canton est une priorité. Cette agriculture doit également être économiquement viable et offrir les prestations pour l'homme et l'environnement. Parmi ces prestations, le maintien et le développement du paysage sont à relever.

#### • **Inventaire Fédéral du Paysage (IFP)**

Un objet cantonal est inscrit à l'IFP. Il s'agit du Rhône genevois-Vallons de l'Allondon et de La Laire, 1204.

« Paysage fluvial aux rives boisées formant un corridor écologique entre la rade de Genève, la ville et la campagne, jusqu'en France voisine. Zone humide d'importance internationale pour les oiseaux d'eau et les oiseaux migrateurs, le fleuve comporte plusieurs barrages, un ancien méandre Moulin (de Vert), des étangs, des roselières ainsi que des forêts alluviales d'importance nationale. Faune piscicole présence remarquable;

de castors. Vallons de l'Allondon et de La Laire: vallons parcourus par des rivières non canalisées, alimentées par des nants. Protégées de la bise, ces régions abritent une faune (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères) et une flore remarquables comprenant notamment de nombreuses espèces méridionales. Végétation pionnière et du bord des eaux, zones alluviales, prairies xérophiles et steppes. Vignes sur les coteaux. Tous les types locaux de chênaies sont représentés. » IFP, fiche 1204, OFEV.

L'inventaire fédéral du paysage genevois comprend aussi une agriculture dynamique et durable. Cette activité est un élément typique du paysage et contribue fortement à sa qualité. C'est notamment par la diversité de ses cultures au caractère saisonnier, par ses pratiques agricoles qui l'animent et le dynamisent et par un travail quotidien qui garantit le maintien des espaces ouverts et assure l'entretien des surfaces écologiques que l'agriculture joue un rôle clé pour le paysage. Au niveau quantitatif, plus de 430 ha de la superficie de l'inventaire sont en surface agricole utile dont notamment 260 ha de grandes cultures, prés et pâturages, 95 ha de surface pour la promotion de la biodiversité et 75 ha de vigne desquels 50 ha sont en AOC premier cru. L'agriculture est ainsi une composante importante du paysage genevois et son maintien sur le long terme est un objectif en soi. Contrairement aux objets naturels ou géologiques, l'agriculture est fortement influencée par des facteurs socio-économiques. Par conséquent, la prise en compte de ces facteurs dans la pesée des intérêts pour la mise en œuvre des objectifs généraux est la clé pour gérer, faire évoluer durablement, et dans sa substance, l'activité agricole. Sur base volontaire et en lien avec les projets de paysage issus de la législation agricole, notamment les réseaux agro-écologiques, des mesures paysagères agricoles pourraient être favorisées dans le périmètre de l'IFP.

L'un des objectifs de protection inscrit est le suivant : 3.11 : « Favoriser le maintien des éléments caractéristiques d'une utilisation agro-viticole des coteaux et des terrasses latérales contribuant au contexte paysager local »

#### • Les plans directeurs communaux

Trente-deux plans directeurs communaux (PDCOM) ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2013, plusieurs étant en cours de révision ou en consultation publique.

Les plans directeurs communaux montrent de très grandes similitudes entre-eux dans le domaine du paysage, que l'on soit en rive gauche ou rive droite du Rhône. Deux points principaux ressortent, à savoir la mise en place de réseaux agro-environnementaux d'une part et la valorisation des éléments structurants du paysage (forêts, alignements et arbres isolés, haies, vergers) d'autre part.

Ci-après, quelques exemples d'objectifs paysagers tirés des PDCOM :

- Mise en œuvre et soutien de réseaux agro-environnementaux (communes d'Anières, Meinier, Bardonnex, etc.)
- **Conserver, renforcer et mettre en évidence les caractéristiques du paysage (communes de Meinier, Aire-la-Ville, Meyrin, etc.)**
- Conserver et développer une agriculture de proximité (Meinier, Bardonnex, Aire-la-Ville, Meyrin, etc.)
- Préserver l'espace de « ressourcement » pour les habitants de la commune (Satigny, Meyrin, etc.)

#### • Prix "Paysage de l'année 2013" de la SL-FP

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage SL-FB décerne le prix "Paysage de l'année 2013" à la campagne genevoise. Le prix a été remis à l'ensemble des exploitants genevois (via AgriGenève) et à l'Association des communes genevoises (ACG). L'objectif principal du prix consiste à honorer l'engagement pour la conservation et le développement des qualités paysagères d'une région, ainsi que la promotion de ses valeurs à titre de modèle.





Prix paysage de l'année 2013 décerné aux agriculteurs et aux communes genevoises (source : agirinfo.com)

Les critères de sélection du prix démontrent que le canton de Genève a un caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues (protection et promotion du paysage et de l'agriculture). Ce caractère particulier, propre aux agriculteurs genevois, est également la conséquence des nombreux règlements en lien avec l'aménagement du territoire, la gestion des milieux naturels ainsi qu'avec les différentes surfaces de promotion de la biodiversité fédérales et cantonales (prairies extensives fleuries par exemple) pour lesquelles des mesures particulières peuvent être demandées.

### • Les projets et réseaux agro-environnementaux

Ils viennent compléter les mesures paysagères développées dans ce rapport avec des objectifs liés à la conservation de la biodiversité.

Un certain nombre de projets agro-environnementaux ont déjà été élaborés dès les années 90 sur le canton, notamment les projets des Trois-Nants (Meinier/Jussy), COLVER (Collex-Bossy/Versoix), Perdrix (Avusy/Laconnex/Soral), de Compesières (Bardonnex/Troinex/Veyrier), venant d'une part enrichir les milieux agricoles par des surfaces entretenues de manière extensive et, d'autre part, par la mise en place de structures pérennes (bandes refuges, haies, alignements d'arbres).

Depuis 2012, les réseaux agro-environnementaux mis en place suivent les directives cantonales éditées en 2009 en application de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Les projets de réseaux doivent avoir l'aval de la commission M5.30 instituée par la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (loi M5.30, 19 mai 1995). Son règlement d'exécution (M 5 30.01) rappelle le type de structures donnant droit à des contributions, fixe les montants versés pour chaque type de surfaces et précise que les contributions supplémentaires peuvent être attribuées lors de la « création de surfaces de compensation écologique intégrées à un projet ou réseau agro-environnemental ».

La commission M 5.30 est également chargée de valider les projets agro-environnementaux développés sur le canton dans le cas de gestion particulière par les exploitants de parcelles agricoles riche en valeur écologique.

Parmi les nombreux objectifs liés aux projets ou réseaux, on retrouve ceux qui s'inscrivent dans une optique de développement durable dans les domaines de l'activité agricole, de conservation de la nature et du paysage en incluant la mise en valeur du patrimoine et la valorisation des produits du terroir tout en prenant en compte les besoins de la population.

L'état actuel des réseaux agro-environnementaux, en application de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), et les prévisions à cet effet pour le canton de Genève sont les suivantes :

- Mise œuvre en 2012, les réseaux de Céligny et de Bernex;
- Mise en œuvre en 2014, le réseau d'Arve et Lac Nord (Collonge-Bellerive, Gy, Meinier, Corsier, Hermance, Anières);
- En préparation pour 2015, le réseau de Jussy-Presinge-Puplinge ainsi que celui de Collex-Bossy, Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex.

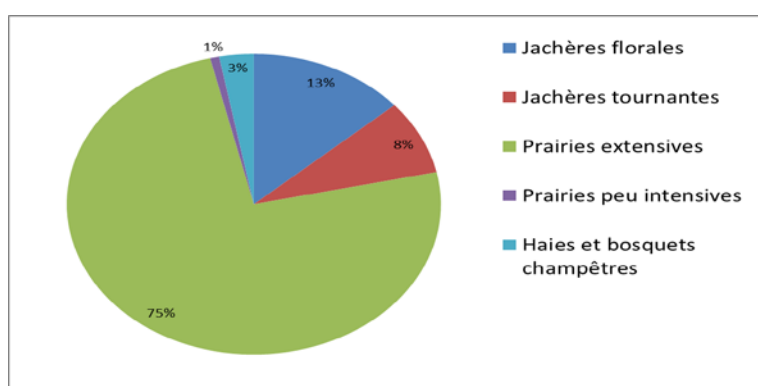
Toutes les autres communes genevoises sont en phase de discussion avancée avec des groupements d'agriculteurs pour initier d'autres réseaux pour 2015 et 2016. On peut, dès lors, estimer que d'ici 2016-2017 tout sera mis en œuvre pour que l'ensemble des exploitants genevois ait leurs surfaces intégrées à un réseau.

S'agissant des synergies avec le présent projet, les différentes mesures présentées viennent compléter au mieux celles mise en place pour la préservation de la biodiversité.

- **Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)**

Les surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement surfaces de compensation écologique) font partie intégrante du paysage de par leur mise en place dans les zones de grandes cultures ou en interface entre les habitations, les forêts et les zones de culture. D'ailleurs, ces structures représentent un des éléments de base pour pouvoir s'inscrire dans le cadre du projet paysage développé dans notre canton.

La part de SPB bénéficiant de contributions par rapport à la surface agricole utile s'élève à environ 12% sur le canton et est répartie comme suit en pourcentage:



Part des principales SPB (source rapport agricole 2012, DGA)

Il est à relever que d'autres types de SPB existent mais pour de très faibles surfaces (bandes extensives, ourlets, surfaces à litière).

On retrouve également environ 5'000 arbres fruitiers haute tige sur le canton (chiffre recensement 2012).

Dans le cadre de la loi M 5.30 initialement présentée, on peut citer les différentes contributions cantonales versées pour favoriser certaines structures. C'est le cas des prairies extensives fleuries semées selon le procédé de la fleur de foin (issue de prairies sources validées par le canton) ou avec les mélanges recommandés par le canton. Les bandes refuges situées dans la région des « gravières » du canton bénéficient d'un autre soutien financier permettant de maintenir des structures propices au développement de l'avifaune. Enfin, on retrouve d'autres suppléments versés pour la fauche tardive, les arbres isolés et les haies basses.

Les différentes SPB sont très bien réparties sur l'ensemble du canton créant ainsi une mosaïque paysagère très intéressante entre les milieux urbains, agricoles et naturels (annexe 1).

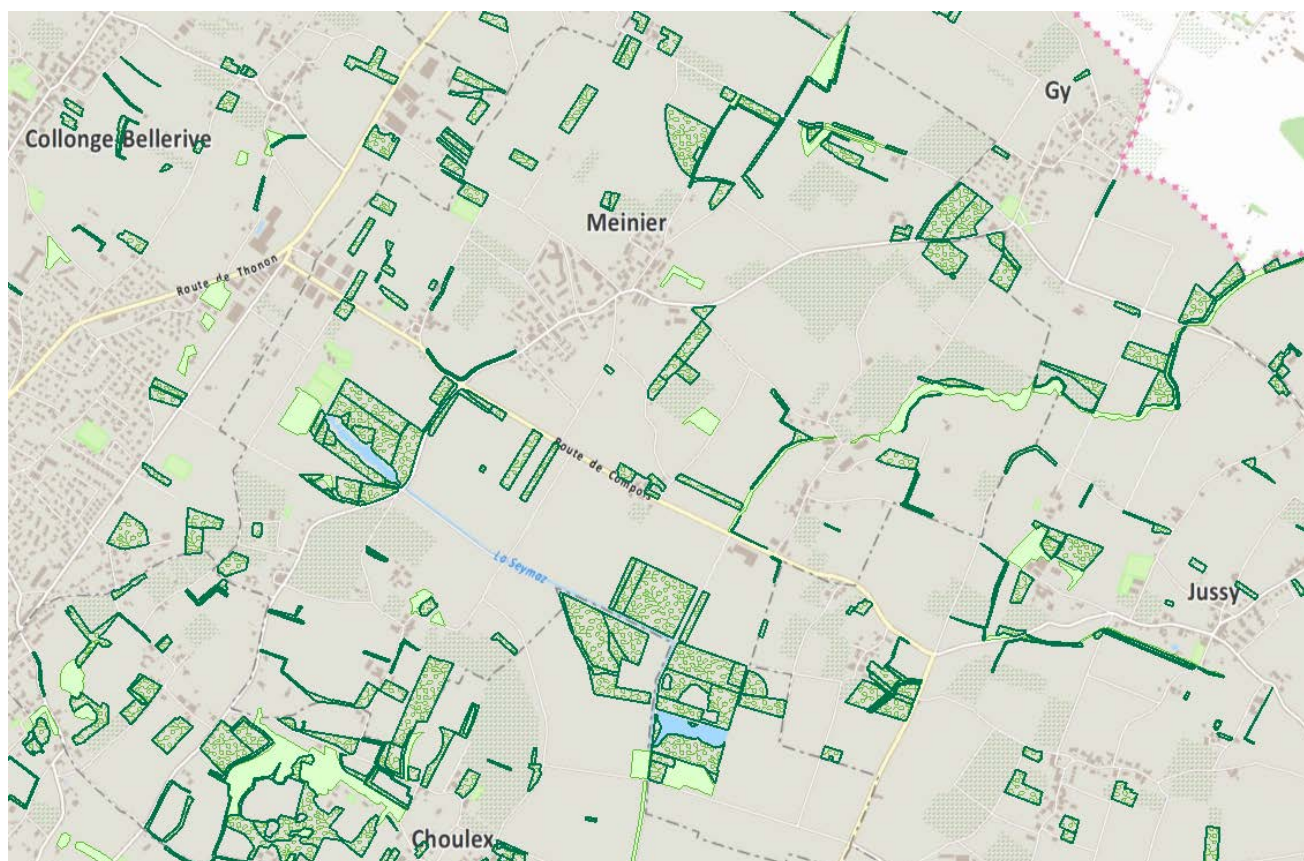


Figure 3 : Extrait de la région de la Seymaz (Jussy-Meinier) avec, en vert foncé, les différentes SPB sur le canton

- **Les groupes d'intérêts agricoles genevois**

Les agriculteurs répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique ou ceux qui exploitent en appliquant des techniques de conservation des sols ont également une influence sur le paysage. Actuellement sur le canton de Genève, 17 exploitants sont en agriculture biologique en grandes cultures. S'agissant de l'agriculture de conservation (pratique de semis direct), de nombreux essais sont effectués avec la collaboration de techniciens d'AgriGenève. Les surfaces cultivées avec ces nouvelles pratiques ne cessent d'augmenter et induiront une évolution notable du paysage genevois.

## 3.2 Analyse

En préambule, on peut dire que le paysage met en éveil les sens de la personne qui le regarde. Il est source de sensations et d'émotions. Cette dimension sensible du paysage est subjective et appartient à chacune et à chacun d'entre nous, d'où la difficulté de répondre aux différentes attentes lors de la mise en œuvre des mesures.

Les axes de vues sont très importants à Genève. Le paysage se dévoile au gré des déplacements ou lors d'un arrêt, avec le Jura et sa ligne continue ainsi qu'avec le Salève qui change de forme selon l'endroit où l'on se trouve dans le canton. Ces éléments du relief sont une présence et un repère constant.

L'eau est aussi un élément essentiel du paysage. Le lac Léman depuis Versoix, rive droite, ou Hermance, rive gauche, jusqu'au centre-ville de Genève permet le contact avec l'eau. Il met en lien le paysage "d'en face" et donne une échelle au territoire. Le lac est complété par un réseau de rivières, de ruisseaux et de nants. Des

itinéraires de promenade sont possibles au fil de l'eau accompagnés par des sonorités. La topographie marque le paysage et apporte une diversité de formes: vallonnements et coteaux de Cologny, Signal de Bernex, vallon de l'Allondon, etc.

D'autres aspects viennent enrichir encore la dimension sensible du paysage : le ciel, la lumière, les couleurs de la végétation selon les saisons, les terres ouvertes au temps des labours, les tonalités de vert, la mosaïque des cultures, la hauteur des plantes de la graine à la récolte, les ambiances sonores, le cri des animaux, le ruissellement de l'eau, le bruit des machines au travail mais aussi les odeurs de l'activité agricole. Le facteur temps est aussi un élément important à considérer. L'évolution des pratiques culturelles, le renforcement de la multifonctionnalité de l'agriculture et la réalisation de travaux de renaturation de cours d'eaux ont eu un impact important sur l'évolution du paysage. Cette conscience se développe et se vit sur une échelle de temps plus ou moins longue, une saison, une année...

D'autres éléments participent à enrichir cette perception du paysage tels que les éléments évocateurs du patrimoine bâti, les fermes, les capîtes, les bornes, les ponts, la qualité du revêtement des chemins, la présence des animaux dans les champs ou proches des fermes, les bottes de paille dans les champs en attente d'être ramassées.

Les acteurs souhaitent préserver ces éléments du paysage, les compléter et les mettre en valeur. Un résumé des diverses séances participatives avec les agriculteurs se trouve en annexe 2

L'état des lieux met en évidence les grandes continuités agricoles parallèles au Jura et au Salève qui s'inscrivent dans les caractéristiques topographiques formées par le relief et les cours d'eau (crêtes, plateaux, plaines). Ces continuités recoupent souvent les limites forestières. Son organisation est bien caractérisée entre les orientations nord-est/sud-ouest. La charpente est confortée par les possibilités de connexions perpendiculaires aux piémonts du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons, du fait de l'organisation radioconcentrique des réseaux donnée par le Rhône, l'Arve et le lac. Le principe d'aménagement a été fondé comme une reconnaissance des entités territoriales (cours d'eau, massif boisés, plateaux agricoles, etc.) formant une première ossature forte du paysage et une première identification d'espaces ouverts délimitant une urbanisation dans le schéma général d'agglomération (Projet paysage 2, juin 2012. Cahier n° 13-8). Ces continuités agricoles traversent l'ensemble du canton et sont relativement similaires de part et d'autre du lac. On retrouvera ainsi des exploitations orientées vers la viticulture, le maraîchage et les grandes cultures sur l'ensemble du canton mais à des échelles différentes.

Cependant, il est possible de découper le canton de Genève en cinq régions qui présentent des différences en lien avec la morphologie du territoire et son développement (voir carte à la page 5 avec les zones).

- Arve et lac (en rouge sur la carte page 5)
- Plaine de l'Aire (en bleu)
- Champagne (en jaune)
- Rive droite du Mandement (en violet)
- Rive droite de la Bâtie (en vert)

### **Arve et lac**

La région "Arve et lac" regroupe les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Cologny, Vandoeuvres, Puplinge, Presinge, Jussy, Gy, Meinier, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance. Elle s'étend du pied des Voirons au bord du Lac Léman.

« La campagne autour de Jussy se caractérise par un paysage agricole ouvert, structuré par des lignées de chênes et ponctué de bosquets. Bordée à l'est par la



Colline de Choulex et son relief (Gassmann S.)

masse des bois de Jussy, elle est traversée par la Seymaz et les ruisseaux affluents qui dessinent une vaste cuvette. La colline de Choulex et son vignoble forment un relief identifiable. Le bosquet de pins et le temple sont visibles de loin. Les villages disséminés dans la campagne ont des structures compactes qui donnent à cette alternance d'espaces ouverts et de villages toutes les qualités au paysage.

Le village d'Hermance est bordé au sud par une ouverture agricole importante pour regarder autant le lac que le village. Les villages sont traversés par la route du lac qui donne un aspect de coupure routière » (Projet paysage 2 : Etat des lieux et diagnostic, 2011. HEPIA).

### Plaine de l'Aire

La région "Plaine de l'Aire" regroupe les communes de Confignon, Perly-Certoux, Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex, Veyrier. Elle s'étend du pied du Salève jusqu'au bord de l'Arve du côté de Veyrier et jusqu'au bord du Rhône du côté de Confignon



Région de Compesières et ouverture sur la ville (Gassmann S.)

« La plaine agricole est un territoire gagné sur les marais au début du XXème siècle. Cette histoire agricole est encore visible à travers la qualité des terres agricoles et la réalisation d'immenses surfaces de serres. La renaturation du cours d'eau est venue construire un nouveau paysage, à dominante naturelle, dans lequel les éléments de retenue des crues cohabitent avec les maraîchers, la trace de l'ancien canal, les peupliers. La haie le long de l'autoroute qui la traverse est la seule structure végétale importante (encore jeune). Le coteau de l'Aire est occupé en grande partie par la zone industrielle.

Cette région inclue également la campagne de Compesières qui présente une image de campagne traditionnelle, ouverte, sans structures végétales fortes, de grands espaces agricoles ouverts, de grandes cultures, de prairies et de vignes dans lesquels se nichent des petits villages. Cette campagne est caractérisée par ses ouvertures vers les sommets de la ceinture genevoise » (Projet paysage 2 : Etat des lieux et diagnostic, 2011. HEPIA).

### Champagne

La région "Champagne" regroupe les communes de Bernex, Laconnex, Aire-la-ville, Cartigny, Avusy, Avully, Chancy, Soral. Elle s'étend des méandres de La Loire et des bois de Chancy jusqu'au bord du Rhône.

« La Champagne se caractérise par un sol pauvre, crayeux et avec peu d'eau sur un grand plateau. La terre d'un beige particulier est adaptée aux cultures céréalières. Le lit majeur du Rhône, vers Chancy, est planté de vignes » (Projet paysage 2 : Etat des lieux et diagnostic, 2011. HEPIA).

Cette région est composée de nombreuses carrières qui modèlent le paysage créant des éléments artificiels. C'est sur ces surfaces que, outre les zones de grandes cultures, on retrouve les bandes refuges mises en place depuis 20 ans afin de favoriser l'avifaune. Quelques arbres isolés complètent le paysage de la Champagne.



Arbres isolés, grandes cultures, bande refuge et exploitation du gravier en Champagne (Gassmann S.)

## Rive droite du Mandement



Vignobles sur la commune de Satigny (Gassmann S.)

La région "RD Viticole" regroupe les communes de Satigny, Russin, Dardagny. Elle s'étend du pied du Jura jusqu'au bord du Rhône.

Le Mandement est la région viticole principale du canton de Genève avec sa plus grande commune viticole de Suisse. La topographie du site explique cette production et la plantation de ceps de vigne depuis le plateau jusqu'au contrebas du Rhône. Le paysage est profondément marqué par le vallon de l'Allondon et par les Grands-Bois. Depuis la ligne de crête de Peissy à Bourdigny à près de 500 m d'altitude, la vue se dégage sur l'agglomération du

bassin genevois avec au loin les Alpes. Le vallon de l'Allondon, joyau des botanistes, a été préservé notamment par une certaine pratique agricole. Le cours d'eau reste presque naturel séparant le Mandement en deux portions de territoire. Bien que viticole par excellence, on retrouve dans cette région également de la production de céréales, pommes de terre et fruits.

## Rive droite de la Bâtie

La région "RD Bâtie" regroupe les communes de Meyrin, Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod, Collex-Bossy, Versoix, Céligny, Grand-Saconnex. Elle s'étend de Meyrin à Versoix en longeant la frontière avec la France et la ligne du Jura au loin.

Cette région est caractérisée par un paysage ouvert, composé principalement de grandes cultures et de quelques vignes de plaine. On y trouve plusieurs bois entrecoupés de cultures sur un territoire linéaire avec des paliers (cassures de pente recouverte de viticulture principalement).



Zone de grandes culture et bosquets à Céligny (Gassmann S.)

## 3.3 Synthèse et coordination

De manière globale, le paysage est issu de la charpente paysagère entre le Jura, le Vuache, le Salève et les Voirons, complétée par les massifs boisés des Bois de Jussy, de Versoix et de Chancy ainsi que par un réseau hydrographique important entre le Lac, le Rhône et l'Arve.

L'agriculture genevoise et son paysage convergent ensemble grâce à une agriculture polyvalente (grandes cultures, viticulture, maraîchage, élevage), un maintien des éléments marquants du paysage (présence de vieux chênes en alignement ou isolés, plantations de vergers, haies et entretien de grandes propriétés), la présence de patrimoine bâti et naturel (préservé et entretenu) et une reconnaissance du travail des agriculteurs dans l'entretien du paysage pour le bien du public.



A ce titre, il ne faut pas oublier que l'accueil du public peut également être source de conflit sur des terrains dévolus en premier lieu à l'agriculture et qu'il convient de gérer au mieux tant la pression est forte sur la zone agricole. Cette problématique est en constante augmentation ces dernières années principalement en raison du fort développement de l'agglomération et du besoin de la population de se ressourcer au sein de paysages apaisants.

Le paysage du bassin genevois doit sa force par toutes les mesures mises en œuvre par les milieux agricoles et par l'organisation de l'aménagement du territoire. Grâce à une protection appropriée du territoire agricole, Genève est marquée par des espaces ouverts de grande qualité offrant des perspectives visuelles, mais également par une multitude de structures pérennes ou temporaires. Cette reconnaissance a ainsi permis au canton de Genève d'obtenir un prix pour la qualité de sa campagne, offrant ainsi un signe fort quant à l'acquis qu'il faudra bien entendu maintenir.

Néanmoins, dans un contexte toujours plus oppressant, notamment dans la région du bassin genevois, il convient de maintenir au maximum voir augmenter les différents éléments qui font la richesse du canton. Parmi ces éléments, une agriculture forte et productive tout en étant respectueuse de l'environnement qui l'entoure. Les éléments paysagers définis dans le catalogue des mesures permet aux exploitants d'avoir un outil complémentaire à leur disposition afin de maintenir voire augmenter encore le potentiel paysager de leur région.

Le patrimoine arboré doit être renouvelé. Les nouvelles plantations sont fragiles et doivent être suivies afin d'assurer leurs reprises. Il faut du temps pour retrouver les arbres remarquables de nos paysages. Les pratiques agricoles peuvent évoluer avec le temps et les législations applicables, ce qui aura pour effet des changements dans la perception du paysage traditionnel ancré dans la mémoire collective.

Le paysage genevois pourrait souffrir de la difficulté de maintenir les césures vertes et les pénétrantes de verdure identifiées dans le plan directeur cantonal ainsi que de la complexité dans la mise en place des corridors biologiques. Il convient donc d'avoir une certaine forme de cohérence entre les objectifs élaborés pour le Grand Genève, le canton et les communes afin que les agriculteurs puissent être les acteurs premiers.

Du point de vue de la coordination et des synergies, les mesures retenues dans le cadre du Projet paysage agricole genevois viendront compléter les actions entreprises au travers des différents projets et programmes développés à l'échelle de l'agglomération, du canton et des communes.

Des synergies seront en particulier appelées à se développer avec les réseaux agro-environnementaux actuels (Céligny, Bernex, Arve & Lac Nord) et futurs. Les comités de pilotage de ces différents réseaux, composés majoritairement de membres de l'Association pour le développement du Projet paysage genevois et au sein desquels les instances cantonales (DGNP et DGA) et communales sont représentées, seront appelés à rechercher une complémentarité entre objectifs écologiques (biodiversité) et paysagers. Les études réalisées par les mandataires experts pourront être ainsi complétées par une analyse paysagère des périmètres déterminés.

Le Projet paysage agricole genevois sera également susceptible de constituer un outil de mise en œuvre, tant pour le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois que pour le plan directeur cantonal Genève 2030 (PDCn) adopté par le Grand Conseil en septembre 2013 et dont l'un des axes principaux, s'agissant de l'espace rural, est la concrétisation d'un plan paysage sur l'ensemble du territoire cantonal.

Des échanges entre les différents partenaires institutionnels (notamment DGNP, DU et DGA) et représentants de la société civile (notamment AgriGenève) ont déjà eu lieu. Il conviendra dès lors de maintenir cette étroite collaboration dans le cadre du développement de ce plan, des projets paysage prioritaires qui lui sont liés ainsi que pour la mise en œuvre des corridors biologiques transfrontaliers. Les plans directeurs communaux qui traitent de la thématique paysagère pourront également bénéficier dans leur concrétisation des mesures proposées par le projet paysage.

Dans le domaine des améliorations structurelles, le canton de Genève, avec l'appui de la Confédération, s'est doté d'un projet de développement régional (PDR) porté par les différentes organisations faïtières agricoles. Dans ce contexte, la création de césures "vert-bleu" concrétise l'image directrice des zones agricoles spéciales (ZAS) planifiées pour accueillir les serres maraîchères et horticoles destinées à la production hors sol. La réalisation de ces césures pourra s'appuyer, en complément des aspects hydrauliques et biologiques, sur les mesures paysagères définies dans le présent projet. Le PDR constitue pour l'heure la seule mesure d'amélioration structurelle d'envergure planifiée dans notre canton.

Relevons enfin que le maintien d'alignement d'arbres, notamment de chênes, est une mesure importante en lien avec l'objet cantonal 1204 "Rhône genevois-Vallons de l'Allondon et de la Laire" inscrit à l'inventaire fédéral du paysage (IFP).

Les mesures relatives aux pratiques agricoles ou viticoles (mesures PC dans les fiches de mesures) seront également intéressantes puisqu'elles engloberaient plus de 400 hectares de surface agricole utile.

Les différentes mesures paysagères intégrées au Projet paysage agricole genevois ont été réfléchies de manière à ne pas concurrencer les prestations liées aux SPB. Au contraire, les prestations liées à ces différentes catégories de mesure se complètent, sans créer de redondance, l'un des enjeux principaux du projet genevois étant précisément de différencier les objectifs écologiques liés aux SPB des objectifs et de la rémunération liés aux mesures paysagères.

Grâce à la constitution de l'Association pour le développement du projet paysage Genève regroupant les représentants du monde agricole, des communes genevoises et des instances cantonales concernées, le développement des partenariats et des synergies entre les diverses planifications projetées à l'échelle cantonale, régionale ou locale est grandement facilité.

L'harmonisation des diverses politiques publiques liées au paysage et à la biodiversité se trouve ainsi renforcée. Un suivi régulier des diverses démarches engagées sera réalisé par le groupe de travail constitué dans le cadre du projet (AgriGenève, DGA, DGNP), en concertation avec l'ensemble des partenaires privés ou publics concernés.

## **4 Vision paysagère, objectifs paysagers**

Le paysage idéal, qui rassemble le plus grand nombre, est assurément la préservation des valeurs paysagères actuelles largement reconnues ainsi que la valorisation des éléments caractéristiques d'un paysage diversifié : alignements d'arbres et arbres isolés, fine association entre nature et cultures, douceur des lignes de la topographie, entretien des talus et des lisières, routes et chemins qui parcourent la campagne, visibilité du travail des agriculteurs avec le souci permanent de bien faire tendant jusqu'à la recherche d'esthétique.

L'évolution souhaitée du paysage tend vers le maintien des terres ouvertes agricoles dans le maillage des éléments structurants existants, avec la conservation et la valorisation de percées sur le grand paysage tout en reconnaissant l'existence de micro-paysages. Cette évolution doit prendre en compte nécessairement la gestion du patrimoine arboré car son renouvellement participe à façonner le paysage au fil du temps.

Les lieux de frottement entre urbanisation, infrastructures, agriculture et nature doivent être traités avec une attention particulière afin que ce paysage en transformation soit compris et accepté car ce dernier est en perpétuel changement, dynamique, ne se figeant pas.

La principale intention est le renforcement de la qualité des éléments paysagers existants. Ces derniers seront renforcés grâce aux contributions à la qualité du paysage assurant ainsi une continuité.

Ainsi pour le projet genevois, 4 objectifs sont mis en avant pour répondre à cette intention :

- Objectif n° 1 → Maintenir et développer le paysage selon les pratiques agricoles actuelles et futures :
  - maintien et le renforcement d'un paysage diversifié
  - développement d'un paysage avec une couverture des sols colorée
  - variation des contrastes selon la saison et notamment en automne/hiver
  - amélioration de l'esthétique de certains outils de production agricoles (serres/tunnels)
- Objectif n° 2 → Conserver un maillage vert de qualité :
  - structuration du paysage par le maintien ou la plantation d'éléments permanents
  - transition douce entre paysages urbains et ruraux
  - maintien et renforcement des paysages traditionnels ou des identités paysagères
- Objectif n° 3 → Conserver les éléments agricoles historiques et faciliter les échanges avec la population :
  - maintien d'éléments particuliers ou historiques du patrimoine agricole genevois
  - maintien et mise en valeur d'éléments paysagers nécessaires à la pratique agricole et utilisables par le public
- Objectif n° 4 → Maintenir la production animale et assurer sa visibilité dans les campagnes :
  - Création d'événements dans le paysage par la visibilité des animaux de ferme
  - Utilisation d'espaces peu utilisés pour les valoriser grâce aux animaux

Les objectifs définis sont la garantie de perpétuer un paysage diversifié et vivant mettant ainsi en valeur le travail des exploitants agricoles. Le maintien des terres ouvertes avec un maillage d'éléments structurants grâce à, notamment, la rotation des cultures démontre aussi le dynamisme de l'activité agricole.

L'analyse du paysage a mis en évidence cinq régions particulières dans le canton. Toutefois, ce dernier reste tout de même marqué par une cohérence de l'ensemble de son territoire : un paysage bien structuré et préservé qui se développe dans un cadre général avec une charpente paysagère et un maillage constitué d'une trame verte (forêts, cordons boisés, bosquets, arbres en alignement ou en isolés, vergers) et d'une trame bleue (rivières renaturées ou non, fleuve...). Les terres agricoles sont composées d'une mosaïque subtile de nuances de textures, de couleurs, de hauteurs, volumes, formes... au travers des céréales, des légumes, de la vigne, des animaux d'élevage et des surfaces de promotion de la biodiversité.

Les mesures retenues sont en adéquation avec les diverses branches de la profession (grandes cultures, maraîchage, viticulture, élevage) pour tous les exploitants genevois.

Ces mesures sont structurées en quatre thématiques afin de répondre au mieux aux objectifs du projet.

- Mesures liées à l'environnement et la nature (mesures N)

La prise en compte d'éléments paysagers caractéristiques de certaines régions du canton relève toute son importance pour le projet. Des éléments remarquables tels qu'arbres, vergers ou autres structures peuvent et devraient être retenus par les exploitants.

- Mesures liées aux éléments agricoles historiques et à l'accueil du public (mesures P)

Le canton de Genève recèle des éléments agricoles historiques qui font partie du paysage. Ces derniers méritent une meilleure mise en valeur. La découverte d'endroits particuliers par le tout public est également une volonté du projet genevois en facilitant les accès par l'entretien des chemins naturels.

- Mesures liées aux pratiques culturelles (mesures PC)

L'intérêt est de proposer à la grande majorité des exploitants des mesures en lien avec la rotation des cultures, les intercultures ou diverses techniques telles que la culture associée ou le semis direct sous couvert influençant de manière importante le paysage, mais remplissant aussi de nombreux autres objectifs comme la protection des sols et la diversification des cultures.

- Mesures liées à la production animale (mesure A)

L'élevage de bétail sur le plan cantonal est faible. Des mesures en lien avec la détention animale sur le canton sont hautement justifiées car cette dernière représente une composante du paysage qui tend à disparaître. Le but de la mesure étant de mieux rendre visible les différentes espèces animales en lien avec l'activité agricole.

Les objectifs de mise en œuvre se basent sur le fait que l'équilibre paysager démontré dans l'analyse est déjà fortement présent sur le canton de Genève. Le but principal est de maintenir cet acquis à moyen et long terme par les pratiques actuelles et par les mesures proposées dans le catalogue.

La mise en œuvre du projet doit démontrer, entre autres, les éléments suivants :

- Maintien de la diversité des SPB et des cépages;
- Augmentation de la mise en valeur des arbres isolés ou en alignements, des vergers fruitiers haute-tige ou d'éléments particuliers du paysage;
- Augmentation des cultures présentant des structures et couleurs diversifiées durant toute l'année, y compris en automne-hiver et rendre les animaux visibles;
- Implication des agriculteurs dans le domaine paysager.

Les 18 mesures et les illustrations découlant de ce travail se trouvent en annexe 3 de ce document.

## 5 Concept, mise en œuvre des mesures et répartition des contributions

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet et la participation des exploitants, le concept est construit avec des critères obligatoires de base accompagné de mesures facultatives.

La figure 4 ci-après permet une visualisation imagée du concept :

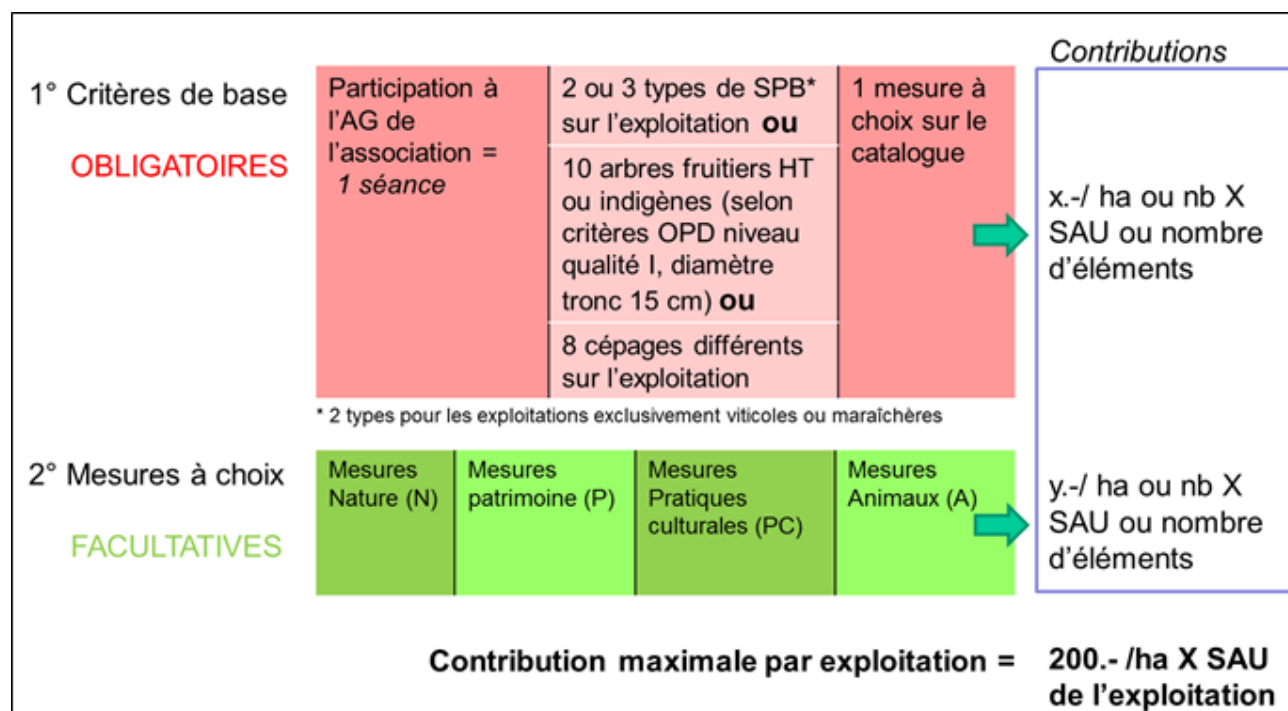


Figure 4 : Concept genevois du projet paysage

Le contractant doit respecter au minimum 3 critères pour faire partie du projet, soit :

- participer à l'assemblée générale de l'association "Projet paysage genevois" ;
- déclarer trois types\* de surfaces de promotion de la biodiversité différentes (haies, prairies, jachères, ourlets, vergers, etc.) ou 10 arbres (fruitiers haute-tige ou indigènes espacés de 10m au minimum. Prise en considération dès un diamètre du tronc 15cm à 1m du sol) ou 8 cépages différents sur l'exploitation ;  
\* deux types uniquement pour les exploitations exclusivement viticoles ou maraîchères
- choisir une mesure dans le catalogue de mesures (la contribution versée est définie selon la mesure choisie).

Le principe de fixer des critères de base vient de la volonté de maintenir les structures existantes qui font partie intégrante du paysage genevois. C'est le cas pour les SPB qui (présentées en pages 12-13), par leur diversité et répartition, marquent fortement le paysage. Le nombre de SPB exigé concernant les exploitations viticoles et maraîchères est inférieur à celui exigé pour les exploitations de grandes cultures afin de ne pas pénaliser les exploitations « plus petites ».

**Une fois les critères de base respectés, l'exploitant est libre de choisir d'autres mesures jusqu'à concurrence de SFr. 200.-/ha de SAU, ceci chaque année jusqu'en 2017.**

Ce montant maximum est issu d'une pondération entre:

- la prime maximale fixée par l'ordonnance sur les paiements directs soit SFr. 360.-/ha de SAU ;

- la prime actuelle effectivement versée par la Confédération soit SFr. 120.-/ha de SAU ;
- un % estimé de participation des exploitations pour les années 2014-2017, l'objectif étant également d'être suffisamment attractif et cohérent pour le développement des mesures présentées dans ce document.

*Exemple : pour une exploitation de 30 ha → quota maximal pour la contribution à la qualité du paysage = 30 X 200 = SFr. 6'000.-*

Ce système permet un certain équilibre entre les exploitants agricoles, notamment par rapport à leur implication financière dans l'association définie en fonction de la SAU, et il permet à chacun de trouver les mesures les plus adéquates concernant son exploitation. Il contribue également à mettre en valeur les différentes SPB ainsi qu'il garantit le maintien d'arbres fruitiers haute-tige et indigènes au sein du paysage genevois.

Le catalogue laisse libre choix aux agriculteurs de s'investir pour le paysage, notamment pour ceux qui souhaitent maximiser le rapport travail/contributions.

Dès 2018, le plafond fixé à SFr. 200.-/ha de SAU pourrait être relevé si la somme maximale prévue par la Confédération, soit SFr. 360.-/ha de SAU, est appliquée dans le cadre de l'ordonnance sur les paiements directs.

#### Réduction des paiements directs à la qualité du paysage

Des réductions s'agissant du non-respect des conditions et charges relatives aux mesures sont appliquées conformément à l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Les réductions prévues en cas de non-respect des critères de base sont:

- l'absence à l'assemblée générale de l'association durant la période du projet est assujettie à une réduction d'un montant de SFr.100.-;
- le non-respect du nombre de surfaces de promotion de la biodiversité ou d'arbres selon les critères de qualité I OPD ou de cépages équivaut:
  - à la suppression des contributions de l'année en cours;
  - au remboursement des contributions à la qualité du paysage perçues l'année précédente;
  - mise en conformité obligatoire pour les années suivantes.

## 6 Coûts et financements

Le démarrage du projet paysage sur le canton de Genève a nécessité un premier accord de l'ensemble des exploitants genevois. Plusieurs séances ont été organisées pour « sonder » leur potentielle participation. La constitution de l'association portant le projet a permis de faire une première estimation du nombre de participants.

A l'heure actuelle, une centaine d'exploitants souhaitent participer au projet. Par-contre, il est encore difficile de dire avec certitude le nombre exact de mesures qui seront prise en considération.

Le projet genevois tient sa particularité dans le fait que ce sont les exploitants eux-mêmes qui financent les coûts de mise en œuvre du projet, budgétisés à SFr. 350'000.- pour les quatre années à venir. La contribution demandée aux exploitants faisant partie de l'association se monte à Sfr. 35.-/ha de SAU, soit une moyenne approximative de SFr. 1'000.- par exploitation pour l'ensemble du projet.

Le budget de l'association est disponible en annexe 4 du document.

## 7 Planification de la mise en œuvre

La mise en œuvre des différentes mesures paysagères débute en 2014 avec une centaine d'exploitants (en sachant que certaines mesures sont déjà existantes).

La projection suivante montre le nombre de participants théoriques durant les 4 prochaines années ainsi que les financements fédéraux et cantonaux estimés:

| Année                  | 2014                                   | 2015                                   | 2016                                   | 2017                                   |
|------------------------|--|--|--|--|
| Nombre d'agriculteurs  | 100 agriculteurs participent au projet | 150 agriculteurs participent au projet | 200 agriculteurs participent au projet | 250 agriculteurs participent au projet |
| Financements fédéraux  | SFr 750'000.-                          | SFr 1'125'000.-                        | SFr 1'200'000.-                        | SFr 1'200'000.-                        |
| Financements cantonaux | SFr 75'000.-                           | SFr 112'500.-                          | SFr 120'000.-                          | SFr 120'000.-                          |

La participation des exploitants à l'association et donc aux mesures paysagères sera établie lors de l'envoi du bulletin de versement pour la cotisation unique à l'association. Cet envoi sera effectué durant l'été 2014 en même temps que les conventions avec les agriculteurs (convention en exemple en annexe 5)

Le calendrier du tableau suivant permet de visualiser les différentes étapes passées et futures du projet.

| Etapes   | Dates            | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 20xx |
|--|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Information sur le projet CETA                         | 5,6,7,8 février  |      |      |      |      |      |      |
| Information à chaque GIP et nomination des répondants  | Avril            |      |      |      |      |      |      |
| Réflexion participative au sein des GIP                | Mai              |      |      |      |      |      |      |
| Montage projet, organes, budget GIP                    | Mai              |      |      |      |      |      |      |
| Choix mandataire interne                               | Mai              |      |      |      |      |      |      |
| Définitions objectifs et d'un catalogue de mesures GIP | Juin-Juillet     |      |      |      |      |      |      |
| Choix catalogue de mesure GIP, document projet         | Août-Octobre     |      |      |      |      |      |      |
| Assemblée constitutive                                 | 10.sept          |      |      |      |      |      |      |
| Rédaction du rapport                                   | Novembre-Janvier |      |      |      |      |      |      |
| Remise du projet au canton pour validation             | Janvier          |      |      |      |      |      |      |
| Dépôt du projet à l'OFAG                               | Janvier          |      |      |      |      |      |      |
| Prise de position de l'OFAG                            | Avril            |      |      |      |      |      |      |
| Dépôt du projet adapté à l'OFAG                        | Mai              |      |      |      |      |      |      |
| Validation finale                                      | Juin             |      |      |      |      |      |      |
| Communication, conférence de presse                    | Juin-Juillet     |      |      |      |      |      |      |
| Contrôle, vers. contributions Canton/AgriPige          |                  |      |      |      |      |      |      |
| Suivi, évaluation, Canton/OFAG                         |                  |      |      |      |      |      |      |

Tableau 2 : Calendrier du projet

AgriGenève, en tant que service de vulgarisation cantonale, se charge du conseil auprès des exploitants. De par son implication dans l'association (secrétaire), AgriGenève se charge également de la conclusion des conventions avec les exploitants (en collaboration avec la direction générale de l'agriculture-DGA), de la bonne répartition des mesures et des financements sur l'ensemble du canton de Genève.

## 8 Contrôle de la mise en œuvre, évaluation et mesures administratives

Le suivi de la mise en œuvre du projet, notamment le contrôle du taux d'adhésion, sera facilement disponible puisque les exploitants souhaitant bénéficier des contributions devront obligatoirement faire partie de l'association et donc payer une cotisation unique.

Les déclarations annuelles des exploitants s'effectueront pour chacune des mesures retenues au moyen d'un formulaire spécifique, développé une fois le projet validé par la Confédération. Dans la mesure du possible, ce formulaire sera mis à disposition des exploitants dès 2014, soit par papier, soit par l'intermédiaire du site internet Acorda commun aux cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud. Il permettra une saisie adaptée aux mesures et spécificités cantonales.

Des conventions établies selon le modèle fédéral lieront les exploitants à l'association et au canton. Elles porteront sur l'ensemble de l'exploitation et la durée sera établie pour la période de mise en œuvre de 8 ans. Elles engloberont notamment les prescriptions d'exploitation, les taux des contributions ainsi que les contrôles et les mesures administratives.

Au niveau de l'association, les répondants de chacune des régions seront mis à contribution pour la gestion du projet et l'intégration des nouveaux adhérents. Une évaluation annuelle permettra au canton de suivre l'évolution du projet en regard des objectifs de mise en œuvre présentés dans le tableau de la page 25. A la fin de la première période de quatre ans, un bilan intermédiaire sera réalisé afin de constater le taux de participation et l'évolution des mesures.

**Le tableau 3 à la page suivante présente les objectifs pouvant être raisonnablement atteints au bout de la première période de mise en œuvre. Ces derniers ont été ajustés par rapport à la 1<sup>ère</sup> version de ce document, ceci suite aux déclarations effectuées par les exploitants agricoles en 2014. Deux nouvelles mesures ont été ajoutées en 2016, à savoir les mesures N6, haie bordure de pâturage, et PC9, diversité des cultures fruitières.**

Au cours de la dernière année de la période de mise en œuvre, le canton évaluera la réalisation des objectifs qui se fera de manière détaillée. Quant à l'évaluation des effets, conformément aux directives fédérales, elle comprendra la description du développement du paysage dans le périmètre du projet.

**L'évaluation conduira, selon les constatations effectuées, soit à la poursuite du projet sur la base du concept initial, soit à la mise à jour de l'analyse, des objectifs et des mesures, soit encore à l'abandon de la mise en œuvre si moins de 80% des objectifs ne sont pas atteints ou que la participation représente moins des deux tiers des exploitants concernés.**

Toutes les mesures proposées sont contrôlables (cf. fiches mesures). Dans un premier temps, AgriGenève se chargera de valider certaines mesures choisies afin de s'assurer de leur pertinence et de leur bonne mise en œuvre en regard des objectifs énoncés dans le projet et les fiches mesures.

Le respect des conditions et charges détaillées pour les différentes mesures fera ensuite l'objet de contrôles réalisés par AgriPige, organe cantonal de contrôle accrédité dans le domaine des prestations écologiques requises, à raison d'un quart environ des exploitations inscrites annuellement. En cas de manquements aux conditions et charges prescrites, AgriPige établira un rapport de contrôle circonstancié pour chacune des exploitations concernées.

La procédure de traitement des manquements se déroulera conformément aux dispositions des articles 103 et suivants de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs. En ce sens, le rapport sera transmis à la direction générale de l'agriculture qui décidera des mesures administratives à prendre, en application de l'annexe 8 de l'ordonnance, chiffres 1.2.2 et 1.2.3. Les voies de recours demeurant bien entendu réservées.



| Mesures                            |     | Effet attendus  | Prévisions des déclarations en 2021  |
|------------------------------------|-----|---|--|
| Alignement arbres indigènes        | N1  | Maintien et renforcement                                  | Environ 1'600 arbres en alignement   |
| Fruitiers jouxtant les habitations | N2  | Maintien et renforcement                                  | Maintien et augmentation des annonces +20% depuis 2014   |
| Haie barrière                      | N3  | Maintien  | Maintien et augmentation des annonces +20% depuis 2014   |
| Nouvelle plantation                | N4  | Renforcement  | Environ 200 nouveaux arbres plantés selon cette politique  |
| Arbre marquant le paysage          | N5  | Maintien  | Environ 400 arbres annoncés  |
| Haie bordure de pâturage           | N6  | Maintien et nouvelles déclarations                        | Environ 2'000 mètres de haies annoncés   |
| Objet particulier du patrimoine    | P1  | Visibilité améliorée                                      | Augmentation des annonces +30% depuis 2014   |
| Entretien de chemins naturels      | P2  | Maintien et renforcement                                  | Augmentation des annonces +20% depuis 2014   |
| Cultures associées                 | PC1 | Augmentation de la pratique                               | Augmentation de la pratique bio +2% et non-bio +2% depuis 2014                                     |
| Semis sous couvert                 | PC2 | Augmentation de la pratique                               | Augmentation de la surface moyenne sur 7 ans +10% depuis 2014                                      |
| Rotation supplémentaire            | PC3 | Augmentation des rotations chez les agriculteurs          | Augmentation de la surface moyenne sur 7 ans +10% depuis 2014, toutes rotations (5, 6, 7 cultures) |
| Interculture diversifiée           | PC4 | Augmentation de la pratique avec des mélanges diversifiés | Augmentation de la surface moyenne sur 7 ans +20% depuis 2014                                      |
| Rotation maraîchage                | PC5 | Augmentation de la pratique                               | Augmentation de la surface moyenne sur 7 ans +20% depuis 2014                                      |
| Structure entre tunnels (serres)   | PC6 | Mise en œuvre de cette nouvelle pratique                  | Augmentation de la surface moyenne sur 7 ans +20% depuis 2014                                      |
| Interlignes enherbées              | PC7 | Augmentation du vignoble totalement enherbé               | Augmentation de la surface +30% depuis 2014  |
| Semis d'interligne                 | PC8 | Semis diversifié du vignoble                              | Environ 25 hectares de nouveaux ensemencements   |
| Diversité de cultures fruitières   | PC9 | Maintien et renforcement                                  | Environ 6 exploitations  |
| Animaux sur l'exploitation         | A   | Visibilité améliorée                                      | Augmentation de 5% des annonces depuis 2014  |

Tableau 3 : Mesures, effets attendus et prévisions

## 9 Conclusion

La nombreuse littérature et les divers projets en cours concernant les diverses thématiques d'aménagement du territoire de la région genevoise et transfrontalière avec des enjeux liés au développement du paysage a permis de définir au mieux les objectifs attendus par les différents acteurs du territoire.

Outre les contributions à la qualité du paysage, de nombreux outils existants sont utilisés régulièrement par les agriculteurs afin d'embellir le paysage. Citons simplement les nombreuses et diverses surfaces de promotion de la biodiversité, les projets agro-environnementaux et toute la diversité des branches de productions agricoles du canton qui imprègne directement le paysage genevois.

Les agriculteurs ont également permis la sauvegarde de nombreux « objets » caractéristiques du canton, que cela soit des structures naturelles (alignements d'arbres, vergers, haies) ou des structures historiques bâties (capîtes, bornes, séchoirs, murs). Favoriser au mieux ces différentes structures par un projet paysage est réellement un plus pour l'ensemble des concitoyens de la région, notamment pour les générations futures qui profiteront de cette sauvegarde.

Parce que les agriculteurs sont les acteurs principaux de nos paysages, il convient de travailler ensemble, d'une part pour trouver des objectifs et mesures qui peuvent répondre à leurs besoins, mais d'autre part pour les accompagner dans la mise en œuvre.

L'attribution du prix paysage de l'année 2013 à la campagne genevoise par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, ainsi que les différentes mesures proposées dans ce rapport pour maintenir et dynamiser le paysage genevois, retiendront, nous l'espérons, toute l'attention de l'Office fédéral de l'Agriculture que nous remercions par avance pour sa lecture.

AgriGenève, à l'issu de ce travail, tient à remercier tous les partenaires qui ont collaboré étroitement à l'élaboration de ce rapport et des mesures, à savoir notamment la Direction générale de l'agriculture et la Direction générale de la nature et du paysage.

Enfin, la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien des agriculteurs genevois que nous tenons également à remercier tout particulièrement.

Genève:

- le 30 janvier 2014
- compléments au 2 juin 2014
- modifications au 26 juillet 2016

## 10 Bibliographie, liste des bases consultées

- AGRIDEA, 2013. RéFlex 2013-2014
- AGRIDEA, 2013. Marges brutes 2013
- AgriGenève, 2013. Guide couverts végétaux 2013, version labour et techniques simplifiées
- AGROSCOPE Reckenholz-Tänikon ART, 2012. Coûts-machines 2012, Rapport ART 747
- ANTHOS, 2010. La qualité du paysage, une revue pour le paysage 4.10
- APPORT, des outils pour des projets de développement durable des territoires, 2009. Paysages en herbe, intégrer le paysage dans un projet d'agriculture durable, 180p.
- CHAROLLAIS M. et al., 2013. Exemples de mesures paysagères, Agriculture et espace rural, AGRIDEA, 22p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2000. Convention européenne du paysage et rapport explicatif
- HEPIA, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, 2011. Projet paysage 2, état des lieux et diagnostic, Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 367p.
- OFAG, Office fédéral de l'agriculture, 2013. Directive relative aux contributions à la qualité du paysage, projet de février 2013, OFAG, 21p
- OFAG, Office fédéral de l'agriculture, 30 avril 2014. Prise de position projet QP canton de Genève
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2007. Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Stratégies et priorités 2030, 93p.
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2009. Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture. Rapport d'étape, cahier n°13-1
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2011. Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevois,. Document cadre, cahier n°13-7
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2011. Projet agricole d'agglomération. Préservation des espaces agricoles, cahier n°13-25
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2012. Projet paysage 2, cahier n° 13-8, Grand Genève, 145p.
- Projet d'agglo franco-valdo-genevois, 2012. Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, 111p.
- RODEWALD R. et al. 2013. Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, 94p.
- VIA STORIA, 2013. Inventaire des voies historiques IVS. (site internet)

Cours, séances d'information :

- Cours AGRIDEA, Synergies entre OQE et le système à points et aperçu de la PA 2014-2017, 9 mai 2012. Cours Biodiversité et protection des ressources à Zollikofen (BE)
- Cours AGRIDEA, Qualité du paysage et agriculture dans PA 2014-17, 2 octobre 2012. Cours Qualité du paysage et agriculture : vers de nouveaux instruments à Saignelégier (JU)
- Séminaire d'information COSAC, Directive relative aux CQP, 20 février 2013. Introduction des contributions à la qualité du paysage à Berne (BE)
- Cours AGRIDEA, Diverses présentations et témoignages, 26 septembre 2013, Vers des contributions à la qualité du paysage à Agiez (VD)

## 11 Annexes

- Annexe 1 : Extraits de cartes de SPB présentes sur le canton de Genève
- Annexe 2 : Résumé des différentes rencontres avec les exploitants genevois
- Annexe 3 : 18 fiches de mesures Qualité Paysage et illustrations (+ annexe "*Principe de financement des arbres et arbustes par la Direction de la nature et du Paysage*")
- Annexe 4 : Budget 2014-2017 de l'Association
- Annexe 5 : Exemple de convention